



☰ : *Mairie*  
*Place Jean Jaurès*  
*59400 Fontaine Notre Dame*

☎ : *03.27.37.67.00*

☎ : *03.27.37.67.09*

✉ : *accueil@ville-de-fontainenotredame-59.fr*

## CANTINE SCOLAIRE

### Règlement Intérieur

#### Fonctionnement :

La restauration scolaire est un service mis en place par la municipalité dans les locaux de l'école du Canton de Chemillé.

Le fonctionnement est assuré par le personnel communal sous la responsabilité de Monsieur le Maire et coordonné par Mesdames Sandra TONDI, Mélanie MORINET et Virginie LESENEY, animatrices de l'Accueil de Loisirs.

Les repas sont élaborés par la Centrale de Restauration SOBRIE de TOURCOING.

Les menus peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage de l'école, à l'accueil de la Mairie ou sur le site internet de la commune :

<http://www.infomairie.net/59-fontainenotredame/>

#### Tarifs et Paiements :

Le prix du repas est déterminé par délibération du Conseil Municipal.

Deux tarifs sont appliqués suivant la résidence de la famille :

- « Fontaine Notre Dame » : **3.10 €**
- « Extérieurs » : **4.10 €**

Les tickets de cantine sont vendus en Mairie aux heures d'ouverture soit du lundi au jeudi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00, le vendredi de 10 h 30 à 12 h 30

Le règlement des tickets peut se faire par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou en espèces.

#### Modalités d'inscription et de réservation :

Tout enfant fréquentant le service (régulièrement ou occasionnellement) devra être inscrit chaque année au moyen d'un bulletin d'inscription à déposer en Mairie accompagné d'une attestation d'assurance de responsabilité civile.

**L'enfant ou la famille devra glisser dans la boîte aux lettres prévue à cet effet (à l'entrée de chaque classe) le ticket de cantine OBLIGATOIREMENT à 8 h 30 selon les modalités suivantes :**

L'enfant mange le :	<b>L'enfant (ou la famille) doit glisser le ticket dans la boîte aux lettres à l'entrée de sa classe :</b>
<b>LUNDI</b>	<b>VENDREDI précédent à 8 H 30</b>
<b>MARDI</b>	<b>LUNDI à 8 H 30</b>
<b>MERCREDI</b>	<b>LUNDI à 8 H 30</b>
<b>JEUDI</b>	<b>MARDI à 8 H 30</b>
<b>VENDREDI</b>	<b>JEUDI à 8 H 30</b>

**Le nom et prénom de l'enfant, sa classe ainsi que la date du jour souhaitée de prise de repas devront être inscrits sur le ticket.**

Si l'enfant fréquente la cantine régulièrement, il est possible de glisser dans une enveloppe les tickets pour la semaine sans omettre d'y indiquer le nom et prénom de l'enfant, sa classe ainsi que la date du jour souhaitée de prise de repas sur chaque ticket.

Dans le cas où les familles se trouveraient en rupture de tickets il est toujours possible de réserver le repas en téléphonant en mairie avant 12 h 30 ( ☎ : 03.27.37.67.00) selon les modalités ci-dessus. **Cette solution ne sera valable que pour un repas. Les parents devront régulariser leur situation sous 48 heures par l'achat de tickets.**

### **Absences :**

Toute modification (absence ou maladie de l'enfant) devra être signalée en téléphonant à la Mairie ( ☎ : 03.27.37.67.00) la veille avant 12 h 30.

Aucun repas ne pourra être annulé et reporté le jour même car celui-ci a été commandé livré et payé par la commune au prestataire.

### **Discipline et Sanctions :**

L'enfant doit manger dans le calme et respecter :

- Les règles d'hygiène, de propreté et de sécurité ;
- Le personnel de cantine, les surveillants et les autres enfants ;
- Les locaux et le mobilier
- La nourriture

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

### **Conclusion :**

L'inscription de l'enfant à la cantine suppose l'adhésion totale au présent règlement.

Le Maire,  
Bruno IVANEC



**CANTINE SCOLAIRE**  
**Année 2021/2022**  
**Bulletin d'Inscription**

**PERE, MERE ou REPRESENTANT LEGAL (rayer la mention inutile)**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

demande l'inscription à la cantine scolaire de :

**L'ENFANT**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Date et lieu de naissance : ..... / ..... / ..... à : .....

Sexe : Masculin  Féminin

Classe 2021/2022 : .....

Déjeunera de façon régulière

Déjeunera de façon occasionnelle

reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à FONTAINE NOTRE DAME, le .....  
Lu et approuvé,  
Signature,